



COMMUNE DE PORT-BAIL

ANNEE 2009 N° 7

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 NOVEMBRE 2009

Date de convocation

27 octobre 2009

Date d'affichage

10 novembre 2009

Nombre de membres :

en exercice : 19

présents : 17

votants : 18

PRESENTS : MM. CHOLOT Guy (Maire), LAIDET Serge, GOSSELIN Jean-Paul, MALENFANT Fabrice, MOUCHEL Fabrice (Adjoint), VOISIN René, PILLET Denis, LELYON Denis, PICOT Claude, HAMEL Armand, D'HULST Francis, LETANG Jacques, ROUALLE Maurice, LEFORBAN Jean-Marie, FLAMBARD Geneviève, DE SMET René, TOUCHAIS Isabelle.

ABSENTS EXCUSES : M. MARTINE donne pouvoir à Mme FLAMBARD

ABSENTS : Mme GODEY

SECRETARE DE SEANCE : M. LEFORBAN



Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

TARIFS PORTUAIRES

Sur proposition de la commission du port, les tarifs portuaires appliqués en 2009 sont maintenus pour 2010 pour la plaisance, le commerce et la pêche. Hors saison, (du 01/10 au 31/03) une remise de 50 % sera appliquée aux visiteurs du lundi au dimanche inclus sur le tarif appliqué en saison du vendredi au lundi.

PROJET BUDGET PRIMITIF 2010

La proposition est adoptée à l'unanimité. Le projet de budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement 124 784,52 €
- section d'investissement 242 900,00 €

APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS, SITE DU DOMAINE DES PINS

- Après avoir tiré le bilan de la concertation qui s'est déroulée du 12 juin 2009 au 16 août 2009
- Suite à l'enquête publique du 17 août 2009 au 19 septembre 2009

- Après les conclusions du commissaire enquêteur et son avis favorable

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la révision simplifiée du POS du site du Domaine des Pins.

RESILIATION DE LA CONVENTION VVF ET SIGNATURE D'UN BAIL AVEC VVF VILLAGES

La convention passée le 27 décembre 1973 avec la SCI « Port-Bail Vacances » expire le 31 décembre 2010.

La commune a décidé d'entreprendre d'importants travaux de rénovation. Afin que cette opération puisse se faire dans les meilleures conditions, il est décidé de résilier la convention en cours et de signer un bail avec VVF Villages qui se terminerait au 31 octobre de l'année de remboursement de la dernière échéance des prêts à réaliser pour la rénovation.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SAFER

La commune a fait l'acquisition des parcelles ZP 70 et 253 libres à la vente.

Dans l'attente d'un projet concret sur ces terrains, le Conseil décide de passer une convention de mise à disposition avec la SAFER pour une durée de 3 ans.

ALIENATION PORTION CR 38 ET ACQUISITION PARCELLE ZP 242

Par délibération du 30 juin 2009, le Conseil avait accepté d'échanger une portion du CR 38 (237 m²) avec la parcelle ZP 242 (210 m²) propriété de Monsieur LELYON Gilles et qui permet d'accéder au stade.

Par courrier du 22 septembre 2009, Monsieur le Préfet nous informe qu'un chemin rural, bien que classé dans le domaine privé de la commune, ne peut faire l'objet d'un échange mais uniquement d'une vente.

Le Conseil décide :

- 1°) d'annuler la délibération du 30 juin 2009
- 2°) de céder, après enquête publique, pour l'euro symbolique 237 m² du CR 38 à Monsieur LELYON Gilles
- 3°) d'acquérir pour l'euro symbolique la parcelle ZP 242.

ACQUISITION PORTION PARCELLE ZP 119

La SCI les Roquettes a donné son accord pour céder à la commune 850 m² de la parcelle ZP 119 pour l'euro symbolique. En contre partie, la commune s'engage à prendre en charge 50 % du talus à réaliser entre les deux propriétés.

DEMANDE DE MODIFICATION DU REGLEMENT DU LOTISSEMENT DU CLOS D'AMONT

29 propriétaires sur 37 demandent une modification du règlement du lotissement du Clos d'Amont afin de permettre l'implantation d'abris de jardin en bois de moins de 20 m².

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'instruire cette demande en la transmettant aux services de l'équipement et des bâtiments de France.

Le conseil se prononcera sur cette demande après avoir reçu les avis de ces deux services.

GARANTIE EMPRUNT USP SPORTS NAUTIQUES ET EOLIENS

Le 5 juin 2006, un emprunt de 35 000 € a été souscrit près du Crédit Mutuel pour l'achat de

matériel et d'équipement. Monsieur VIANDIER, alors président de cette association, s'était porté caution à titre personnel.

Suite à la modification du bureau, la commune accepte de se substituer à Monsieur VIANDIER afin de garantir le solde de l'emprunt qui s'élève à 11 819,28 € et dont la dernière échéance est prévue le 5 mai 2011.

EFFACEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM HAMEAU DES PRES

Suite aux travaux d'assainissement effectués en limite de la commune de Saint Georges de la Rivière, le Conseil accepte de prendre en charge la confection du génie civil du réseau téléphonique estimée à 5 200 €.

TARIFS TENNIS-GYMNASE

Sur proposition de la commission des sports, le Conseil accepte :

- d'étendre la gratuité des courts de tennis aux jeunes de moins de 18 ans licenciés au club de tennis de Port-Bail
- de baser la validité des forfaits annuels sur l'année civile. Exceptionnellement, les forfaits accordés entre le 1^{er} novembre 2009 et le 31 décembre 2009 seront valables jusqu'au 31 décembre 2010.

ECOLE HENRI VALLY : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil décide d'accorder :

- 4 247,04 € pour l'activité piscine à laquelle participeront les enfants de grande section maternelle, de CP, CE1 et CLIS. Afin qu'ils puissent accéder ensuite aux activités « voile », le Conseil demande que ces enfants passent le test « piscine ».

- classe de neige

57 enfants des classes de CM1, CM2 et CLIS participeront à un séjour classe de neige à Valloire (Savoie) du 4 au 9 janvier 2010. Le budget prévisionnel s'élève à 27 654,80 € soit environ 490 € par enfant.

35 enfants de notre commune sont concernés par ce séjour. L'association des parents d'élèves attribue 130 € par enfant. Le Conseil accepte d'apporter 160 € à chacun des 35 enfants de la commune.

Pour les familles qui rencontreraient des difficultés financières pour le règlement de ce séjour, elles pourront déposer un dossier près du CCAS en mairie, après avoir sollicité les aides de la CAF et éventuellement de leur comité d'entreprise.

SUBVENTION RESEAU D'AIDES SPECIALISEES POUR LES ELEVES EN DIFFICULTE

Le Conseil accorde un crédit de 150 € pour l'acquisition de cahiers, jeux, livres adaptés.

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE A LA CCCI

Monsieur MOUCHEL, compte tenu de ses obligations professionnelles, ne peut plus assurer sa délégation de titulaire. Messieurs MARTINE et HAMEL, suppléants, ne souhaitent pas devenir titulaires. Monsieur PILLET Denis est désigné membre titulaire à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Monsieur CHOLOT Guy est désigné à l'unanimité.

RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE : DESIGNATION D'UNE COMMISSION

Sont désignés : Mmes. LELYON Cécile, LELYON Raymonde, MM. CHOLOT Guy, DESHAYES Armel, HAMEL Armand, ROUALLE Maurice.

ACQUISITION MATERIEL COMMUNAL

Deux propositions de particuliers sont parvenues en mairie pour acquérir le tracteur Renault et pour pièces, la débroussailleuse. Le Conseil décide de surseoir à ces demandes dans la mesure où l'USP sports nautiques et éoliens serait intéressée par le tracteur.

RENOUVELLEMENT TRAVAUX A TEMPS PARTIEL

A sa demande, Mme LEGALLAIS Valérie est autorisée, pour un an, à travailler à temps partiel à raison de 90 %.

COURS DE YOGA

A compter du 13 janvier 2010, l'association « EMERGENCES » dispensera des cours de yoga le mercredi soir de 18 h 30 à 20 h dans une classe de l'école maternelle inoccupée.

Le Conseil fixe à 15 € par mois d'occupation les frais d'éclairage et de chauffage. Le ménage sera effectué par l'association.

Les personnes qui souhaitent s'inscrire peuvent retirer un bulletin et le fascicule d'informations en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

CESSION PLAINE NORMANDE

Par délibération des 29 janvier 2008 et 26 février 2008, le Conseil a accepté de céder à la Plaine Normande l'emprise foncière des 25 logements. Il était convenu de régler le prix comme suit :

100 000 € au moyen de la dation en paiement de la parcelle AD 16
200 000 € à la signature de l'acte
200 000 € au 1^{er} juillet 2008
280 000 € au 1^{er} décembre 2008

Ces termes étant aujourd'hui dépassés, le Conseil accepte, à l'unanimité, les nouvelles modalités de paiement.

100 000 € au moyen de la dation en paiement de la parcelle AD 16
340 000 € à la signature de l'acte
340 000 € au plus tard le 31 décembre 2009.

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Compte rendu des appels d'offres

a) atelier municipal : les lots ont été attribués

- lot 1 : maçonnerie VRD Ets SARL MOREL	21 052,02 € TTC
- lot 2 : charpente ossature bois menuiseries extérieures Ets ASSELIN Dominique	30 854,73 € TTC
- lot 3 : couverture et bardage bac acier Ets C2L	71 491,51 € TTC
- lot 4 : électricité Ets FAUVEL	9 421,75 € TTC

b) rénovation du VVF

- lot 1 : maîtrise d'œuvre

SAUD REVOL François pour un taux de rémunération de 8,6 %

- lot 2 : coordination SPS

VERITAS

3 520,00 € HT

- lot 3 : contrôle technique

VERITAS

7 385,00 € HT

Remerciements

ACPG CATM pour la subvention accordée

Réveil de Port-Bail pour le soutien apporté au 10^{ème} concert de gala

Ecole numérique rurale

La commune a été retenue pour la 2^{ème} tranche de l'opération. La subvention accordée s'élève à 9 000 €.

Révision du PLU

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Manche Nature aux services de la DIREN concernant l'urbanisation du secteur de la Rivière.

Droits de préemption non usés

Terrain K 899 rue de Wienhausen

Maison I 631 route de la Plage

Terrain ZR 309 « les Croutes Marie »

Réforme des collectivités territoriales

Chaque conseiller a été destinataire d'un courrier du Ministère de l'intérieur concernant la réforme des collectivités territoriales.

Train touristique

Monsieur le Maire rend compte d'une réunion qui s'est tenue au Conseil Général. Une voie verte, parallèle à la voie de chemin de fer pourrait être réalisée. Les collectivités devront faire l'acquisition de la voie et des terrains dont la partie nécessaire à la voie verte devra être transférée au Conseil Général. Nous devons attendre les propositions de cession définitives. Pour la commune de Port-Bail le coût pourrait s'élever à 150 000 €.

**Prochains Conseils Municipaux les
mercredi 25 novembre 2009 à 20 h
mardi 15 décembre 2009 à 20 h 30**